

*Affaires courantes***FINANCES****AUTORISATION AU SOUS-COMITÉ DE SE DÉPLACER**

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que, cinq membres du Sous-comité sur les institutions financières du Comité permanent des finances et trois membres du personnel soient autorisés à se rendre à Washington, D.C., dans le cadre de leur étude sur le F.M.I. et la Banque Mondiale pendant quatre jours en janvier ou février 1993.

[Français]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, nous nous sommes opposés hier, et encore aujourd'hui je vais m'opposer. On a pensé que l'on pouvait sûrement économiser des sommes d'argent importantes en coupant les voyages.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je pense qu'il n'y a pas consentement unanime. On n'a pas à motiver son accord ou son désaccord sur cette motion, sans préavis.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT**PROJET DE LOI C-333**

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir passé la parole pour faire un rappel au Règlement.

Hier, en raison des votes tardifs, l'ordre d'examen des motions et des projets de loi d'initiative parlementaire a été modifié. En conséquence, contrairement à ce qui avait été prévu, nous n'examinerons pas vendredi le projet de loi présenté par la députée de Mission—Coquitlam.

Après consultation de tous les députés représentant les particuliers et les partis à la Chambre, j'aimerais savoir si la Chambre consent à l'unanimité à ce que je propose la motion suivante:

Que le projet de loi C-333, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé, soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet renvoyé au Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine.

[Français]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, après les raisons données par le leader néo-démocrate à la Chambre, nous, de l'opposition officielle, donnons notre consentement à cette motion.

[Traduction]

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les députés indépendants aussi donnent leur consentement. C'est, à mon avis, un excellent projet de loi et une très bonne initiative.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je me demande si je pourrais avoir la parole afin d'expliquer brièvement pourquoi nous refusons de donner notre consentement. Serait-ce possible?

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la parole soit accordée au secrétaire parlementaire?

[Français]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, vous m'avez refusé tantôt d'expliquer à cette Chambre les motifs pour lesquels on bloquait des voyages. Je ne vois pas pourquoi on accepterait d'entendre pourquoi on bloque le projet de loi du. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je remercie l'honorable député de sa question, qui me permet de bien préciser que, selon le Règlement, lorsqu'on demande le consentement unanime, la Présidence n'a qu'à écouter et entendre. Maintenant, si la Chambre est unanime, j'attire l'attention de l'honorable député, tout député peut expliquer son refus ou son adhésion à une motion. C'est pourquoi je demande si la Chambre est unanime à accéder à la requête de l'honorable leader parlementaire.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas de consentement unanime.